



Commission départementale de la consommation des espaces agricoles de la Savoie



Compte-rendu de la séance du 13 juillet 2011

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE CREST VOLAND
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)**



4 - PLU de Crest-Voland

Rapporteur : DDT

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 13 juillet 2011 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de Crest-Voland arrêté par délibération du conseil municipal du 1er avril 2011 et reçu en préfecture le 21 avril 2011.

La commission constate que la pérennité de l'activité agricole ainsi que le fonctionnement des exploitations actuelles sont globalement maintenus compte-tenu de la préservation des zones à enjeux agricoles.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis favorable à l'unanimité au projet de PLU arrêté, assorti des recommandations suivantes :

- la commission appelle l'attention sur le classement en zone AU des secteurs dits « de Combloux » et de « Paravy », classés à enjeux agricoles dans l'étude agricole élaborée dans le cadre de l'élaboration du PLU, et estime qu'ils devraient demeurer à vocation agricole. Dans l'hypothèse où ce classement serait néanmoins maintenu, des orientations d'aménagement garantissant une utilisation progressive et raisonnée de l'espace devront être précisées.
- A moyen terme, la moitié des exploitations de Crest-Voland va cesser son activité et les bâtiments existants ne seront pas forcément fonctionnels et adaptés aux exigences de jeunes agriculteurs susceptibles de prendre la suite. Aussi, dans ces cas précis, la commission recommande d'introduire un classement en secteurs AC (*zone dédiée à l'implantation de bâtiments liés à l'exploitation agricole*) pour permettre l'aménagement de ces bâtiments plutôt qu'un classement en secteur A (*zone d'espace naturel productif*).

Le Président de la CDCEA

Christophe MIRMAND

22 JUL. 2011